

CAISSE D'ÉPARGNE
DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI



SPAAARMAS VAN
BELGISCHE CONGO
EN RUANDA-URUNDI

2175

ELISABETHVILLE, LE 11 août 1954
ELISABETHSTAD, DE

B. P. 466 P. B. B. C. B. 19.134
TÉL. 853 C. C. P. V. 40

Réf. 1232/E.70

Objet :
Voorwerp :

9228/ A1/ 12/02
24/8/54

Annexe :
Bijvoegsel :

Monsieur le Comptable Territorial,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention la lettre n° 1.300/Just./K. du 5 août 1954 qui vous a été adressée par Monsieur le Chef de Poste de Kipushi, subsidiairement à sa lettre n° 1295/Just./K. du 3 juillet 1954, relative à la succession de BARIHENDA, décédé à Kipushi, le 30 juin 1954.

Par même courrier, j'ai invité Monsieur le Chef de Poste à Kipushi à me fournir un certificat de décès du de cujus.

Afin de me permettre de prendre les dispositions nécessaires voulues, je vous signale qu'il serait nécessaire de me faire savoir si vous êtes chargé de la liquidation de cette succession et dans l'affirmative, de me faire communiquer les noms des héritiers.

Ceux-ci pourront par votre intermédiaire demander à l'Institution :

- soit le remboursement des dépôts du de cujus;
- soit le transfert des sommes laittrevenant sur un livret ouvert ou à ouvrir à leur nom.

Toutefois, veuillez noter :

qu'un remboursement éventuel se ferait uniquement entre vos mains et non directement aux héritiers.

qu'en cas de transfert, il y aurait lieu de me faire parvenir l'identité la plus complète possible des héritiers.

Veuillez agréer, Monsieur le Comptable Territorial l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE

p.o.

G. Kestens

G. KESTENS

Monsieur le Comptable Territorial
Curateur aux Successions indigènes
RUHENERI.

District du Haut Katanga

Territoire d'Elisabethville

CARTE DE TRAVAIL N° 202896

IDENTITE DU PORTEUR

Impr. Decoster

22200- D-34333-23222-1221-9
N-BARIHENDA
P-RUGAVIUTWALI M-NYIPARUGERA
V-MUSE&EYA C-SUGARURA
T-RUHENGERI PR-
F-NYIRAJYAMBERE E-0G-JF-11-IC-



Ariéulaire gauche

ENGAGEMENT.

LICENCIEMENTS.

TERRITOIRE d'Elisabethville

La présente carte a été délivrée à Elisabethville

L'ADMINISTRATEUR DE L'ERRITOIRE

CONGO BELGE
PROVINCE DU KATANGA

BESIDENCES SUCCESSIVES

Contrôle de la M. O. I.

Arrêté provincial n° 21 / ~~chasse~~

Carte de Travail

N° 88

202896